

Communauté de Communes du Piémont Vosgien

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 avril 2014

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT VOSGIEN**, légalement convoqué le 17 avril 2014, s'est réuni en séance ordinaire, à Val-et-Châtillon dans les locaux de la salle des fêtes sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Etaients :

Présents : Michel CAYET, Bernard MULLER, Catherine CHRISTEN, Jean-Marie GOGLIONE, Anne SIDEL, Marcel JEANBERT, Eric TAVERNE, Adeline CAPONE, Philippe MIOT, Dominique DUEE, Alain BIONDI, Agnès RENCK, Christian GALLOIS, René ACREMENT, Jean-Pierre LATZER, Arlette GEHWEILER, Raymond SCHMITT, Bernadette ROBARDET, Daniel AMBLARD, Michèle PARMENTIER, Mireille MOUGIN, Yolande BOULENGER, Bernard CADIX, Michel SIMON, Jean-Noël JOLE, Hélène FRICOT, Virginie CHAROLET, Dominique FOINANT, Michel BENAD, Fabrice DUBOIS-POT, Philippe BRICOT, Philippe ARNOULD, Joël MATHIEU, Josiane TALLOTTE, Marie-Thérèse GERARD, Thierry CULMET.

Représentés : Marie-Christine CHAFFOTTE représentée par René ACREMENT, Régis CHATEL représenté par Bernadette ROBARDET

Secrétaire de séance : Michèle PARMENTIER.

NOMBRE DE DELEGUES		
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :
38	36	38

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET PRINCIPAL de la CC du BADONVILLOIS
--------------	--

Après que M. Bernard MULLER, ancien président de la CC du Badonvillois, a présenté à l'assemblée le compte administratif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Badonvillois, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. Philippe ARNOULD et M. Bernard MULLER s'étant retirés pour le vote, le conseil de la communauté de communes du Piémont Vosgien sous la présidence de M. Acrement délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté		27 642.64		117 758.50		145 401.14
Opérations exercice	603 610.38	625 193.87	330 371.35	248 245.70	933 981.73	873 439.57
Totaux	603 610.38	652 836.51	330 371.35	366004.20	933 981.73	1 018 840.71
Résultats définitifs		49 226.13		35 632.85		84 858.98

2° constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°Vote et arrête, A 31 voix pour et 5 abstentions, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET PRINCIPAL de la CC du PAYS DE LA HAUTE-VEZOUZE
--------------	--

Après que M. Philippe ARNOULD, ancien président de la CC du Pays de la Haute-Vezouze, a présenté à l'assemblée le compte administratif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. Philippe ARNOULD et M. Bernard MULLER s'étant retirés pour le vote, le conseil de la communauté de communes du Piémont Vosgien sous la présidence de M. Acrement délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté		292 488.69		33 215.14		325 703.83
Opérations exercice	528 474.03	512 703.03	222 102.18	178 729.31	750 576.21	691 432.34
Totaux	528 474.03	805 191.72	222 102.18	211 944.45	750 576.21	1 017 136.17
Résultats définitifs		276 717.69	10 157.73			266 559.96

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête, A 32 voix pour et 4 abstentions, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ORDURES MENAGERES de la CC du BADONVILLOIS
--------------	--

Après que M. Bernard MULLER, ancien président de la CC du Badonvillois, a présenté à l'assemblée le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré puis s'est retiré pour le vote, le conseil de la communauté de communes du Piémont Vosgien sous la présidence de M. Acrement délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté		70 535.63		69 490.01		140 025.64
Opérations exercice	805 972.92	882 285.41	21 647.56	22 995.69	827 620.48	905 281.10
Totaux	805 972.92	952 821.04	21 647.56	92 485.70	827 620.48	1 045 306.74
Résultats définitifs		146 848.12		70 838.14		217 686.26

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête, A 31 voix pour et 5 abstentions, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ORDURES MENAGERES de la CC du PAYS de la HAUTE-VEZOUZE
--------------	--

Après que M. Philippe ARNOULD, ancien président de la CC du Pays de la Haute-Vezouze, a présenté à l'assemblée le compte administratif 2013 du service des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. Philippe ARNOULD et M. Bernard MULLER s'étant retirés pour le vote, le conseil de la communauté de communes du Piémont Vosgien sous la présidence de M. Acrement délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté		63 796.03		31 903.50		95 699.53
Opérations exercice	348 072.31	352 563.25	106 085.17	237 607.93	454 157.48	590 171.18
Totaux	348 072.31	416 359.28	106 085.17	269 511.43	454 157.48	685 870.71
Résultats définitifs		68 286.97		163 426.26		231 713.23

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête, A 32 voix pour et 4 abstentions, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE CENTRE MULTI-ACCUEIL
--------------	---

Après que M. Michel CAYET, vice-président en charge du centre multi-accueil, a présenté à l'assemblée le compte administratif 2013 du Centre multi-accueil de la Communauté de Communes du Badonvillois, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. Philippe ARNOULD et M. Bernard MULLER s'étant retiré pour le vote, le conseil de la communauté de communes du Piémont Vosgien sous la présidence de M. Acrement délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté	3361.24		8317.45		11 678.69	
Opérations exercice	239 803.91	243 431.88	3191.97	3574.72	242 995.88	247 006.60
Totaux	243 165.15	243 431.88	11 509.42	3574.72	254 674.57	247 006.6
Résultats définitifs		266.73	7934.70		7667.97	

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête, A 31 voix pour et 5 abstentions, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE CHAMBRE FUNERAIRE
--------------	--

Après que M. Philippe ARNOULD, ancien président de la CC du Pays de la Haute-Vezouze, a présenté à l'assemblée le compte administratif 2013 du budget annexe de la chambre funéraire de la Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. Philippe ARNOULD et M. Bernard MULLER s'étant retirés pour le vote, le conseil de la communauté de communes du Piémont Vosgien sous la présidence de M. Acrement délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent	Dépenses déficit	Recettes excédent
Résultat reporté	1082.81			43796.15	1082.81	43796.15
Opérations exercice	17 743.13	17 743.41	30 373.4	39 132.63	48 116.53	56 876.04
Totaux	18 825.94	17 743.41	30 373.40	82 928.78	49 199.34	100 672.19
Résultats définitifs	1082.53			52 555.38		51 472.85

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête, A 32 voix pour et 4 abstentions, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 du budget principal de la CC du BADONVILLOIS
--------------	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à 34 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion du budget de la Communauté de communes du Badonvillois dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 du budget principal de la CC du PAYS de la HAUTE-VEZOUZE
--------------	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à 34 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion du budget de la Communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 Budget des ordures ménagères – CC du BADONVILLOIS
--------------	--

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à 34 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion du budget de la Communauté de communes du Badonvillois dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 Budget des ordures ménagères – CC du PAYS de la HAUTE-VEZOUZE
--------------	--

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à 34 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion du budget de la Communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 Centre multi-accueil – CC du BADONVILLOIS
--------------	--

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à 34 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion du budget de la Communauté de communes du Badonvillois dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 Chambre funéraire – CC du PAYS de la HAUTE-VEZOUZE
--------------	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Arnould, Président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à 34 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion du budget de la Communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET	BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATIONS DES RESULTATS
--------------	--

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2013 de la communauté de communes du Badonvillois (ci-après dénommée CCB) et de la communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze (ci-après dénommée CCPHV),

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- Un excédent reporté de fonctionnement
Pour la CCB : 27 642.64 €
Pour la CCPHV : 292 488.69 €
Au total : 320 131.33 €
- Les résultats de l'exercice 2013
Pour la CCB : 21 583.49 €
Pour la CCPHV : - 15 771 €
Au total : 5812.49 €
- Le résultat de l'exercice cumulé de 325 943.83 €
- L'excédent d'investissement de la CCB : 35 632.85 €
- Le déficit d'investissement de la CCPHV : - 10 157.73 €
Soit un cumul de 25 475.12 €
- le déficit des restes à réaliser : 196 800 €
- Le besoin de financement de 171 324.88

Il EST DECIDE, a 37 voix pour et 1 abstention, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 325 943.83 € comme suit :

Au 1068 : 171 324.88 €

Au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 154 618.95 €

Au 001 excédent d'investissement reporté : 25 475.12 €

OBJET	TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES – ANNEE 2014
--------------	--

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A 37 voix pour et 1 voix contre,

Décide d'appliquer les taux des contributions directes pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation : 3.32 %

Taxe sur le foncier bâti : 1.75 %

Taxe sur le foncier non bâti : 2.20 %

Cotisation foncière des entreprises : 3.72 %

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2014 BUDGET PRINCIPAL de la CC du PIEMONT VOSGIEN
--------------	--

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

Arrête le budget primitif 2014 de la Communauté de Communes du Piémont Vosgien aux sommes suivantes :

Fonctionnement

Dépenses : 1 232 145.38 €

Recettes : 1 274 877.99 €

Investissement

Dépenses : 1 443 204.54 €

Recettes : 1 443 204.54 €

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2014 BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES
--------------	---

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

Arrête le budget primitif 2014 des ordures ménagères aux sommes suivantes :

Fonctionnement

Dépenses : 1 124 353.45 €

Recettes : 1 317 462.83 €

Investissement

Dépenses : 45 653.31 €

Recettes : 281 001.21 €

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2014 BUDGET ANNEXE CENTRE MULTI-ACCUEIL
--------------	--

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

Arrête le budget primitif 2014 du centre multi-accueil aux sommes suivantes :

Fonctionnement

Dépenses : 310 694.70 €

Recettes : 310 694.70 €

Investissement

Dépenses : 9434.70 €

Recettes : 9434.70 €

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2014 BUDGET ANNEXE CHAMBRE FUNERAIRE
--------------	---

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

Arrête le budget primitif 2014 de la chambre funéraire aux sommes suivantes :

Fonctionnement

Dépenses : 21 852.43 €

Recettes : 21 852.43 €

Investissement

Dépenses : 8000 €

Recettes : 63 101.28 €

OBJET	FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT
--------------	--

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE de fixer les durées d'amortissement suivantes :

Matériel roulant (ex : minibus) : 5 ans

Frais d'études, développement (ex : site internet) : 5 ans

Matériels (bureau, pédagogiques, informatiques) : 5 ans

Petites constructions ou installations (type panneaux touristiques...) : 10 ans

Logements locatifs : 13 ans

Plantations : 5 ans

PRECISE que la durée d'amortissement d'une subvention obtenue pour l'acquisition d'un bien est la durée pratiquée pour l'amortissement de ce dernier.

OBJET	INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES (aire de camping-car)
--------------	--

Le président rappelle que l'aire de camping-car est équipée d'une borne de services multifonctions permettant aux camping-cars de vidanger leurs eaux grises (cuisine et salle d'eau) et leurs eaux noires (WC) et de faire le plein d'eau. Elle permet également une recharge électrique de courte durée. L'accès à cette borne est payant.

Il convient d'instituer une régie de recettes permettant d'encaisser les produits de la borne de services.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

AUTORISE la création d'une régie de recettes pour permettre d'encaisser les produits de l'utilisation de la borne de services.

OBJET	Constitution d'une commission d'appels d'offres intercommunautaire
--------------	---

Le président rappelle qu'un projet de création de sentiers de mémoire au col de la Chapelotte est conduit en partenariat avec la CC de la Vallée de la Plaine.

Dans ce cadre, il convient de constituer une CAO intercommunautaire afin de participer à l'attribution des marchés de travaux en lien avec ce projet.

La CAO est composée de trois titulaires et de trois suppléants.

Le président précise que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste unique se présentant, il est procédé, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

A l'unanimité,

Ont été élus en qualité de membres de la commission intercommunautaire d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Bernard MULLER	M. Jean-Marie GOGLIONE
M. Michel SIMON	M. Joël MATHIEU
M. Eric TAVERNE	M. Dominique FOINANT

OBJET	SOUTIEN AU PROJET CULTUREL "Le Pays de ma tête en roulotte"
--------------	--

Le président indique que les CAJT participent à la mise en œuvre d'un projet d'itinérance musicale sur le territoire de la communauté de communes du Piémont Vosgien et de la Vezouze.

Ce projet, qui se déroulera du 11 au 17 juin 2014 fédère plusieurs acteurs du territoire, dont l'école de musique, initiateur du projet.

Le projet consiste en une tournée pédestre réalisée par deux professionnels. A chaque étape, un concert et un moment convivial participatif sont organisés.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A 33 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,

DECIDE de soutenir ce projet à hauteur de 1500 euros.

OBJET	Convention de mise à disposition de parcelles enherbées
--------------	--

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de parcelles enherbées pour permettre la pâture de bétail.

OBJET	Convention avec ECO TLC
--------------	--------------------------------

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE de conventionner avec ECO TLC, éco-organisme qui soutient la communication liée à la collecte des vêtements.

AUTORISE le président à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET	Fixation des charges de personnel transférées du budget principal et affectées au budget annexe ordures ménagères au titre de l'année 2014.
--------------	--

Pour des raisons de transparence comptable et de sincérité budgétaire, les charges de personnel correspondant au service des ordures ménagères doivent être supportées par ce budget. Mais pour des raisons techniques, elles ne peuvent être directement mandatées sur le budget ordures ménagères. Il est donc nécessaire d'évaluer un taux qui correspond au temps de travail effectué par les agents de la Communauté de Communes du Piémont Vosgien pour ce service.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

Adopte le transfert des charges de personnel du budget de Communauté de Communes du Piémont Vosgien vers le budget des ordures ménagères ;

Fixe le taux correspondant au temps de travail dévolu à la gestion des ordures ménagères effectué par la responsable administrative et comptable, les agents d'accueil et la directrice des services à 12.05 %.

Dit que la somme de 35 604 € sera imputée à l'article 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » au budget des ordures ménagères au titre de l'année 2014.

Le président
Philippe ARNOULD

